



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

### Communiqué de Presse du 18 mai 2026

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a été particulièrement attentive aux déclarations du Président de la République du 27 avril 2026, prononcées lors de sa visite d'un hôpital en Ariège, soulignant sans équivoque, le rôle essentiel des Praticiens à Diplôme Hors Union Européen (PADHUE) ainsi que l'importance de leur contribution à l'organisation de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national.

Le Président de la République a également mis en lumière les difficultés structurelles auxquelles ces professionnels de santé demeurent confrontés, alors même qu'ils participent activement à la continuité et à la permanence des soins au sein des établissements de santé.

Ces déclarations viennent conforter les appels de la FPS sur l'urgence de créer un nouveau cadre législatif (voir notre communiqué de presse du 7 avril 2026), répondant en profondeur aux multiples enjeux liés à la contribution grandissante des PADHUE. Il s'agit de valoriser l'avenir professionnel de ces praticiens et de créer des conditions statutaires adaptées à leur exercice, tout en respectant les exigences de sécurité sanitaire.

Pour la FPS, l'évolution du texte de loi doit impérativement tenir compte de trois enjeux majeurs d'intérêt général :

#### **1. Garantir l'accès aux soins dans les territoires sous-dotés en professionnels de santé**

Les PADHUE représentent aujourd'hui plus de 20 % des effectifs médicaux hospitaliers. Leur présence est devenue indispensable au fonctionnement de nombreux services hospitaliers en tension.

#### **2. Harmoniser et sécuriser la procédure d'autorisation d'exercice**

Les procédures administratives longues et les incertitudes statutaires fragilisent à la fois ces praticiens et les établissements de santé qui les emploient.

#### **3. Reconnaître les compétences et garantir l'équité de traitement**

À responsabilités et missions équivalentes, des inégalités importantes persistent en matière de rémunération, de statut et d'évolution de carrière.

La FPS n'a cessé de présenter des propositions concrètes, issues de plus de trente années d'expérience syndicale, afin de concilier qualité des soins, attractivité hospitalière et juste reconnaissance des professionnels concernés.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans les priorités de santé publique récemment rappelées par la Cour des comptes dans son rapport du 27 avril 2026 consacré à la qualité des soins.

Nous nous tenons à la disposition du Président de la République et de ses conseillers, de la Ministre de la Santé et de son cabinet, ainsi que de l'ensemble des groupes parlementaires, afin d'établir les échanges nécessaires selon leurs convenances.

**Conseil d'Administration Fédération des Praticiens de Santé (FPS)**

**Contact presse : Docteur Ayoub Mdhafar (Président FPS)**

**06 77 82 11 22**

**[amdhafar.fps@gmail.com](mailto:amdhafar.fps@gmail.com)**

---

### **FPS**

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS E.Cinosi73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 site : <http://www.syndicat-fps.fr>

Siège social : 7 voie nouvelle 91300 MASSY